

## **Extrait PV du Conseil communal du 01/07/2013**

5. Décision de principe - Travaux de remplacement des menuiseries extérieures du sas d'entrée du Théâtre communal de La Louvière
- 

**M.Gobert** : Point suivant, point 15.

**M.Cardarelli** : Non, c'est le point 5.

**M.Gobert** : Allez-y pour le point 5.

**M.Cardarelli** : Cette question concerne le remplacement des menuiseries extérieures du sas d'entrée du Théâtre. Comme cela a été indiqué dans vos documents, ce remplacement n'a pas été prévu dans le dossier de base, ce qui signifie encore un avenant de plus sur ce dossier.

Le mois dernier, c'était pour l'étude d'acoustique qui avait été oubliée, et aujourd'hui, pour les menuiseries extérieures.

Dites-moi, à la rentrée de septembre, comptez-vous nous demander de valider un avenant pour le remplacement des sièges de la salle de spectacle ?

Je pose cette question parce que je me demande si ce dossier a réellement été réfléchi dans son ensemble. Pour le moment, j'ai l'impression que chaque mois, vous en ajoutez une couche et que vous vous posez une nouvelle question.

Au Conseil du 3 juin, lors de mon intervention, vous me répondiez qu'il ne fallait pas d'étude d'acoustique pour le permis de bâtir de 2008 et de 2011, mais que pour le permis unique de 2012, vous régularisiez la situation.

Aujourd'hui, pour ces châssis, on parle de la situation thermique du bâtiment. Pour votre information, chaque permis, que ce soit de 2008, de 2011 ou de 2012, que le Collège a validé sur ce projet Théâtre, a en principe dû être accompagné d'une étude thermique, que ce soit la période où on l'appelait « K 55 » ou « K 45 » ou maintenant « étude du PEB ». Cette étude a toujours été obligatoire.

A l'époque du permis, vous deviez savoir que ces châssis devaient être remplacés. En conséquence, lors de l'appel d'offres, l'entrepreneur devait être informé, le prévoir pour son chantier, étant donné que cela devait se trouver dans votre cahier des charges.

**M.Gobert** : Monsieur Cardarelli, ce n'est pas un avenant, c'est un marché spécifique, distinct du marché relatif à la rénovation du Théâtre. Deuxième chose, il faut savoir que nous avons obtenu un subside pour la rénovation du Théâtre, et ce subside, c'est une enveloppe fermée. Quoiqu'on ajoute, quoiqu'on remette, quoiqu'on imagine par la suite, ce n'est pas un puits sans fond, un subside.

Donc ici, c'est sur base d'un financement par la Ville 100 % puisque notre enveloppe, nous avons puisé, avec l'investissement réalisé, l'ensemble du subside auquel nous pouvions prétendre.

**M.Cardarelli** : Ce que j'ai du mal à cerner, c'est pourquoi ces châssis n'étaient pas prévus dans la globalité du projet, dans le sens où l'entrepreneur qui a commencé le chantier aurait dû déjà avoir prévu, pour son planning de chantier maintenant, ce remplacement. Tout aurait dû être compris dans le premier prix qui a été remis à la Ville parce que rajouter des châssis...

**M.Gobert** : Nous avons décidé de le faire distinctement et c'est pour ça que ça arrive maintenant. Nous ne lui avons pas confié cette mission-là.

**M.Cardarelli** : OK, c'était un marché tout à fait séparé du projet de base.

**M.Gobert** : Tout à fait, parce que quand on fait des marchés, Monsieur Cardarelli, via un architecte, on paye des honoraires aux architectes. Ici, ce sont nos services qui portent le projet, donc nous faisons des économies de frais d'architecture.

**M.Cardarelli** : Peut-être, mais quand on globalise un chantier en mettant finalement l'entièreté du chantier dans un seul marché, on arrive parfois à avoir des prix plus intéressants que de le faire de façon séparée.

**Mme Hanot** : A La Louvière, ce qu'on remarque, c'est qu'on fait deux fois une même toiture, on fait en trois fois le Théâtre, c'est pas mal je trouve finalement cette façon de procéder, de découper par petits morceaux tous les travaux.

**M.Gobert** : Ce sont d'autres marchés, ça n'a rien à voir, on ne découpe pas.

**M.Drugmand** : Mon point rejoint celui de M.Cardarelli, sauf une chose, Monsieur le Bourgmestre. Vous dites que c'était un marché distinct prévu, or dans l'explication, on dit que ce n'était pas prévu du tout. Ce remplacement n'était pas prévu dans le dossier de base et on donne l'explication, pourquoi.

**M.Gobert** : Bien sûr, c'est ce que je vous ai dit, mais il n'était pas dans le marché de base.

**M.Drugmand** : Non, d'accord.

**M.Gobert** : On le fait séparément.

**M.Drugmand** : Ici, du moins, on explique bien que ce n'était pas prévu de changer au départ les portes.

**M.Gobert** : C'est pour ça que ce n'est pas un avenant.

**M.Drugmand** : Je ne parle pas d'avenant, mais disons que c'est vrai que quand on voit de quelle manière on a démonté le Théâtre, manifestement, il allait falloir changer également si on voulait quelque chose de bien, à la fois la menuiserie intérieure et extérieure. Voilà, c'est tout.

#### **Extrait PV du Conseil communal du 26/05/2014**

42. Délibération du Collège communal du 17 mars 2014 prise sur pied des articles L1222-3 et L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour l'étude et suivi des travaux de rénovation du théâtre communal - Supplément de mission n° 6 - Communication et ratification  
-----

**M.Gobert** : Des points relatifs aux travaux, des points 31 à 47, avec des travaux et des ratifications de décisions de Collège.

C'est l'unanimité ?

**M.Gobert** : Pour le point 47 ?

**M.Cremer** : 42.

**M.Gobert** : Pour le point 42, on vous écoute.

**M.Cremer** : On reparle du théâtre, de ses aménagements, du fait qu'on a modifié un certain nombre de choses, et il y aura des points complémentaires rajoutés en début de séance qu'on traitera tout à l'heure.

Monsieur le Bourgmestre, dans un premier temps, une première question : on a attribué le marché de réalisation du théâtre à une firme, et c'était pour une réalisation complète, c'est-à-dire le gros oeuvre, mais aussi l'aménagement intérieur. On a lancé un cahier des charges complet, et cela a été adjugé.

Puis, quand on lit les notes complémentaires qui nous sont fournies aujourd'hui, on constate qu'une partie de ces aménagements complémentaires ont été abandonnés par le Collège. Il s'agit notamment des sièges, de la tenturerie, donc du rideau de scène, et d'autres choses. Aujourd'hui, on nous parle de relancer un marché pour ces mêmes aménagements qui sont nécessaires évidemment. Je ne comprends pas bien quelle est la raison qui a poussé le Collège à :

- 1) sortir ces aménagements prévus et adjugés dans un premier temps du marché;
- 2) les réintroduire aujourd'hui dans de nouveaux marchés et cela avec un surcoût qui est détaillé, pas facile à comprendre, mais enfin un surcoût net important.

Je voudrais savoir, Monsieur le Bourgmestre, dans un premier temps, pourquoi on a renoncé à ces aménagements intérieurs pour les remettre ensuite. Merci.

**M.Cremer** : Merci, Monsieur Cremer. Je vais donner la parole à Monsieur Wimlot, ce qui permettra de faire le lien aussi avec les points qui ont été ajoutés en début de séance, auxquels vous faisiez référence.

**M.Wimlot** : Deux choses. Lors de la commande, une série de postes ont été retirés du marché postposé. Vous en avez parlé : la tenturerie et l'éclairage. Il faut aussi savoir que le permis unique que nous avons reçu en octobre 2012 impose des prescriptions de performance thermique plus contraignantes, donc nous devons aussi passer par ces aménagements.

Nous avons, par ailleurs, souligné en commission le fait que le retard pris dans l'exécution des travaux a impliqué toute une série de dégradations conséquentes du bâtiment (gel, chaufferie hors service). Outre ces aspects techniques et ses impositions, le fait de retirer toute une série de commandes du marché initial permet aussi une meilleure gestion des garanties et de reprise de chantier.

**M.Cremer** : Je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse. Je vous rappelle que vous avez l'obligation d'informer le Conseil communal de manière complète et juste. Là, manifestement, je trouve qu'il y a un petit peu faux-bond.

Je vous rafraîchis la mémoire, Monsieur l'Echevin des Travaux. En 2009, on adjuge les travaux du théâtre pour une somme d'à peu près 5 ou 6 millions d'euros, dont la moitié plus ou moins est financée par subside de la Communauté Française. En 2012, le Collège revoit le prix et arrive à 7 millions d'euros. Finalement, en 2013, il y a encore un nouveau supplément. Finalement, le Collège décide que pour finir le gros oeuvre, il va falloir retirer un certain nombre de choses de l'aménagement prévu parce que les moyens viennent à manquer. J'aurais voulu que vous nous en parliez un petit peu de ces moyens qui manquent. J'aurais préféré que vous le disiez vous-même, je trouverais ça plus clair.

**M.Gobert** : Il ne manque pas de moyens.

**M.Cremer** : Dans le Collège du 23 septembre 2013, on décide d'alléger la facture et de retirer plusieurs postes afin de pouvoir payer les dépassements de budget provoqués par les suppléments de réalisations. Voilà l'information qui m'a été donnée et j'ai pu la vérifier effectivement.

Aujourd'hui, on nous présente une décision en nous disant oui, mais c'est pour le bien de, c'est parce qu'il y a des garanties. Non, ce n'est pas ça. Le problème, c'est que ce théâtre, c'est vraiment un gouffre financier.

J'ai d'autres questions maintenant. Les subsides initiaux, c'était 2.800.000 euros. On va avoir d'autres subsides parce que si on lit aussi ce Collège qui m'a été donné, on constate que vous allez chercher des pistes de financement pour le théâtre et notamment faire appel à la Communauté Française et envisager d'autres pistes plus techniques.

Première chose : est-ce que vous aurez d'autres subsides ? Est-ce que vous avez pris des contacts, est-ce que vous avez eu des réponses pour ces contacts que vous avez pris ?

Les notes complémentaires disent que 2015 approche et donc, il faut absolument que le théâtre soit terminé pour cet événement. Est-ce que le chantier sera prêt pour 2015 parce que là, les délais commencent à être très courts.

Enfin, dernière chose : quelles étaient les manifestations réellement prévues dans ce théâtre pour 2015, sachant qu'à notre connaissance, il y a surtout l'événement « Décrocher la lune » qui était prévu en partenariat. Nous n'avons pas eu connaissance d'autres événements.

Voilà mes trois questions. Merci.

**M.Gobert** : Monsieur Wimlot, et peut-être sur l'aspect financier puisque Monsieur Wimlot est en charge depuis peu de ces matières-là, s'il le faut, on peut apporter des compléments d'informations.

**M.Wimlot** : Par rapport aux délais et au fait de pouvoir respecter nos engagements par rapport à Mons 2015, si on vient un peu comme ça à la hussarde avec ce type de dossier, c'est parce qu'il faut vraiment bouleverser les choses pour respecter un échéancier.

Le fait de ne pas pouvoir adopter les cahiers des charges qui vous sont soumis aujourd'hui nous contraindrait à ne pas notifier les travaux dans des délais suffisamment raisonnables et de prendre – vous savez qu'on arrive tout doucement à l'été – quelques mois dans la vue supplémentaires. Evidemment, l'objectif est d'aboutir dans le courant 2015, début de l'année 2015, à la demande de ma collègue en charge de la culture qui pleure pour obtenir son théâtre.

**M.Gobert :** Et de tous les Louviérois ! Et bien au-delà.

Par rapport à l'aspect financier, nous avons effectivement entamé des démarches et rencontré les responsables de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui nous ont octroyé ce premier subside de 2.800.000 euros environ. Je peux vous dire que nous avons reçu jusqu'à présent une fin de non-recevoir, donc dans ce cadre-là, il n'y a pas de perspective à ce jour de financement complémentaire.

Si ce chantier a évolué comme vous l'évoquiez, n'oublions pas aussi que la raison principale a été liée au fait que l'entreprise n'a pas pu débiter le chantier dans les délais qu'on s'était impartis. Je ne vais pas refaire l'histoire des litiges qui nous ont opposés avec un voisin peu enclin à collaborer, qui a été débouté dans toutes ses instances, dans toutes ses procédures de recours, mais le temps a passé, effectivement, on n'a pas pu commencer les travaux, le bâtiment s'est détérioré et ça a généré effectivement des surcoûts dont une bonne partie s'explique par ce qui vient d'être dit.

Quant à la programmation 2015, heureusement, il y a bien d'autres choses - vous l'avez certainement vécu avant également - qui se font dans un théâtre comme celui de La Louvière que « Décrocher la lune ».

Madame Staquet ?

**Mme Staquet :** Nous avons eu pas mal de contacts au niveau de Mons 2015 pour essayer de récupérer certains spectacles, mais pour ça, il faut que notre théâtre soit opérationnel. Je crois que nous avons tout intérêt, Louviérois, à profiter de cet événement pour relancer cette dynamique parce que les gens ont pris des habitudes différentes, ils vont ailleurs, les abonnements, ils sont ce qu'ils sont mais ils diminuent en nombre. Il faut profiter de ce moment et on ne peut pas être à la traîne. Maintenant, comme dit parfois le Bourgmestre, on a bouffé le boeuf, il faut avaler la queue. C'est à peu près ça.

**M.Cremer :** Est-ce qu'on pourrait avoir une estimation du coût final parce que si on lit le PV, vous demandez une estimation du coût final au service des Travaux.

Est-ce qu'on pourrait avoir une idée du planning précis des travaux parce qu'on va rentrer dans les congés de la construction, il va y avoir les délais de publication, etc ?

**Mme Staquet :** Déjà maintenant, si on a nos cahiers des charges, on saura mieux planifier à partir de la décision.

**Mme Hanot :** Vous planifiez avant de le déposer maintenant. On est dans un planning précis.

**Mme Staquet :** C'est planifié.

**Mme Hanot :** Qu'est-ce qu'on va faire encore, on va arriver pour Mons 2015 et on devra prendre le plan B avec un chapiteau de nouveau ?

On vous demande un planning précis. J'espère bien que vous en avez un. J'espère bien que vous avez un planning, j'espère bien que vous avez réfléchi à comment s'en sortir, sinon vous n'auriez pas pris la décision pendant les conseils que nous n'avons pas eus. Venez d'une part avec un planning précis : voilà pour quelle date ces différents cahiers des charges, qu'on a scindés parce qu'on devait à un moment donné sortir la tête de l'eau pour des questions financières, on va arriver à telle date, ils devront être réalisés pour telle date, et on sera opérationnel à tel moment. Vous devez être capables de le dire.

Deuxièmement, on vous demande le coût final que vous estimez. Vous avez décidé, à un moment donné, de scinder les marchés pour pouvoir payer du gros oeuvre parce que vous n'aviez pas assez de liquidités. A combien on en est ? A 7 millions comme c'était le cas en 2013 ? A 10 millions ? A combien on en arrive dans ce dossier qui initialement devait nous coûter 5 millions ? C'est ça la question. La vraie question, c'est ça, c'est une question de prévisibilité et d'anticipation, simplement.

**M.Gobert :** Je vous confirme effectivement que sur base des cahiers des charges qui seront votés j'espère ce soir au Conseil, il y a bien sûr toute une série de phases administratives pour chacun des cahiers des charges, il y a des délais qui sont prévus, mais vous savez que quand on lance une adjudication, on ne peut pas préjuger du résultat, il faut parfois demander des justificatifs de prix, donc d'une manière certaine, on ne peut pas aujourd'hui définir une date pour la fin des travaux.

On peut, sur base d'un planning qui est connu par nos services, en supposant que tout se passe comme ça doit se passer effectivement, il y a un calendrier qui est établi et ça, ça peut vous être présenté lors d'une prochaine réunion de commission sans aucun problème, mais il y a toujours cette réserve qu'il faut avoir en matière de travaux liés aux adjudications et éventuellement à des conditions climatiques peu favorables.

**M.Wimlot :** L'intérêt aussi d'ôter certaines commandes de ce marché était aussi de pouvoir se concentrer sur la coquille du théâtre, sur l'enveloppe, et dans une deuxième phase, de pouvoir gérer son aménagement intérieur. Par rapport justement à cette coquille, il y a quand même eu toute une série de mauvaises surprises, toute une série d'impositions complémentaires, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Dans le cadre de ce permis, entre autres, le quai existant n'est plus adéquat pour des problèmes de nuisances sonores par rapport aux futurs riverains, il y a des impositions en termes acoustiques et en termes thermiques qu'on doit rencontrer. C'est d'ailleurs aussi l'objet d'un des marchés. On a eu cette mauvaise surprise avec l'élément de ventilation qui devait être posé sur un élément de la structure qui une fois déshabillée a montré qu'elle n'était pas suffisamment stable. Ce sont toutes ces mauvaises surprises qu'il faut gérer. Le fait de justement scinder les choses par rapport à l'enveloppe extérieure avant de s'attarder à l'intérieur...

**M.Cremer :** Vous n'avez pas répondu sur le coût. Le 14 octobre 2013, le Collège décide d'inviter le service des Travaux à représenter le rapport concernant les suppléments à prévoir pour les travaux de rénovation du théâtre communal. Il y a une demande au service des Travaux d'estimation globale du coût final. Cela date quand même d'octobre 2013, c'est-à-dire 7 mois. J'ose croire, puisqu'on est si pressé que ça pour 2015, qu'il y a eu un rapport. Ce rapport, je souhaiterais qu'on en ait connaissance, que le Conseil communal soit informé complètement de ce qui se passe.

**M.Gobert :** Ce que je vous propose, c'est que lors de la prochaine réunion de commission, les responsables des travaux – ce n'est pas, je crois, au Collège de répondre sur cette dimension très technique et financière – viendront en commission présenter l'ensemble des points et les détails chiffrés à l'appui. Ca va ? C'est votre droit de ne pas être d'accord.

**Mme Hanot :** Non, je ne suis pas d'accord. Le montant financier, vous le savez, vous le connaissez, ne rions pas. La responsabilité de connaître le montant final ne repose pas sur les services, c'est de votre responsabilité. La discussion que nous avons aujourd'hui, je veux bien entendre que sur le détail technique, on puisse discuter avec les services, mais je ne peux pas admettre que vous vous débarrassiez du problème, de nous dire ici en séance publique combien va coûter ce théâtre au final, parce que vous le savez puisque vous avez demandé rapport au service. Je ne peux pas admettre que vous en commissionniez cette information. On est dans un débat public, on a le droit de savoir, en tant que conseillers communaux, combien vont nous coûter les différents avenants que vous avez pris.

Cela étant, Monsieur Wimlot parlait d'une coquille. Moi, ma crainte, c'est qu'on se retrouve face à une coquille vide. Je crois que la métaphore était bien utilisée, Monsieur Wimlot. Le fait d'avoir scindé les marchés était peut-être une opportunité de manière à pouvoir gérer les délais et les garanties, mais que rien ne vous empêchait non plus de les prendre à quelques mois de distance, ce qui vous aurait permis d'être dans les temps. Aujourd'hui, ce dossier fait preuve d'un manque d'anticipation et d'un manque de transparence, c'est une évidence.

**M.Gobert :** Madame Hanot, vous devez savoir et j'imagine que vous le savez, que quand on passe des marchés, ils faut ce qu'on appelle des voies et moyens. Pour avoir des voies et moyens, il faut un budget, budget qui a été voté par ce Conseil communal. Il y a des marchés qui ont été passés. Il y a un premier marché, estimation budgétaire, des crédits qui ont été inscrits en son temps, pour un montant de 5.600.000 euros.

Il y a également, dans le budget de cette année, une somme de 2.200.000 euros qui est prévue dans ce budget 2014. En fonction des résultats des adjudications et des estimations de ces travaux qui sont aujourd'hui estimés mais ça ne veut pas dire grand-chose, vous le savez, puisqu'il faudra lancer ces adjudications et on verra le montant à l'ouverture des offres, on a un montant d'environ 600.000 euros qui n'est jamais qu'une estimation aujourd'hui.

C'est tout ce que je sais vous dire à ce stade-ci. Nous verrons, ça sera peut-être moins, nous l'espérons, ça sera peut-être plus, nous le regretterons, mais voilà où nous en sommes aujourd'hui.

**M.Cremer** : Si on regarde les points complémentaires que vous avez rajoutés en début de séance et que nous avons acceptés, on lit « les crédits seront prévus en modification budgétaire 1 pour le budget extraordinaire de 2014. Si vous avez déjà dans la tête une modification budgétaire, c'est que vous avez quelque chose de prévu. Dites-le, c'est tout ! Merci.

**M.Gobert** : Ces 580.000 dont je viens de vous parler, les 600.000 dont je viens de vous parler. Ce n'est qu'une estimation de ces différents marchés. Ca va ?

**M.Cremer** : Non parce que lot 1 : 250.000 euros, lot 3 : 350.000 euros, lot 4 : 271.000 euros. On est largement au-dessus des 580.000 euros que vous nous donnez.

**M.Gobert** : 5.200.000, 2.200.000, 600.000, voilà où on en est.

**M.Wimlot** : Est-ce qu'on envisage la question du théâtre en entier maintenant ?

**M.Gobert** : Non, on reviendra en son temps avec les autres points.  
Je vais demander le vote sur ce point 42. C'est oui ?

**Mme Hanot** : Etant donné qu'il s'agit d'une ratification d'une décision que le Collège a prise seule, et vu la difficulté d'obtenir les informations transparentes sur ce dossier, nous nous abstenons.

**M.Gobert** : Ca va. Et les autres points, du 31 au 47, c'est l'unanimité, à l'exception du 42 ?

### **Point admis en urgence à l'unanimité**

147.- Décision de principe - Marché de travaux - Rénovation du théâtre - Parachèvements intérieurs - Marché à lots a)Choix du mode de passation du marché b)Approbation du Cahier spécial des charges c)Approbation du mode de financement Mode de financement

**M.Gobert** : Nous passons ensuite aux points complémentaires qui vous ont été déposés. Vous avez l'assemblée générale de l'IPFH. D'accord ? Unanimité ?

Vous avez l'assemblée générale de l'IGRETEC. Egalement unanimité ?

Vous avez des points relatifs aux marchés de travaux, Monsieur Wimlot, relatifs au théâtre, avec des parachèvements intérieurs, l'éclairage, les finitions intérieures, l'électro-acoustique, la scène et ainsi de suite, et enfin, les parachèvements extérieurs pour le troisième marché.

Je vous propose de vous prononcer sur ces trois points-là. Monsieur Wimlot, un complément d'information ?

**M.Wimlot** : J'ai une modification qui est encore intervenue tout à l'heure par rapport au lot 4. Il ne s'agit pas de 271.000 euros hors TVA mais de 306.326 euros hors TVA. Le cahier des charges modifié se trouve à votre disposition ici.

**M.Gobert** : On est d'accord ? Le débat a eu lieu tout à l'heure.

**Mme Hanot** : Le vote d'Ecolo sur ces points, comme pour le vote tout à l'heure, est une abstention, pour les mêmes raisons.

**M.Gobert** : D'accord.

Il y a également une modification dans un cahier des charges pour les travaux de toitures et corniches pour le bâtiment qui abrite la Société Protectrice des Animaux.  
On l'approuve également ?

#### **Extrait PV du Conseil communal du 22.09.2014**

25. Décision de principe - Théâtre communal - Marché de fournitures - Lot 1 : Eclairage - Lot 2 : Tenturerie et matériel de danse - Lot 3 : Sièges - Lot 4 : Electroacoustique - Lot 5 : Nacelle a)Choix du mode de passation du marché b)Approbation du Cahier spécial des charges c)Approbation du mode de financement

-----

**M.Cremer** : Dans le point 25, il est de nouveau question du théâtre. Il est question, dans ce point 25, de relancer les équipements du théâtre, et justement, on va reparler de cahier des charges à mon avis.

On doit reparler de l'éclairage, de la tenturerie, des sièges, etc. Rappelons que le marché du théâtre avait fait l'objet d'un marché complet comprenant aussi les équipements, mais que suite aux problèmes de financement des surcoûts des travaux, il a fallu abandonner ces équipements initialement prévus parce qu'il fallait honorer les factures.

Puis, on avait relancé séparément ces marchés, ce qui occasionnait au passage encore des surcoûts. C'était lors du Conseil du 26 mai de cette année, et ce jour-là, je vous demandais d'ailleurs si la Ville allait bénéficier de subsides supplémentaires de la Communauté Française, Fédération Wallonie-Bruxelles maintenant.

Lors de ce même Conseil, vous nous présentiez déjà ce marché des équipements en urgence. Monsieur Wimlot nous déclarait d'ailleurs : « l'urgence est justifiée pour respecter les délais, pour pouvoir honorer les engagements par rapport à Mons 2015. Il faut vraiment bouleverser les choses pour respecter un échéancier, il faut être prêt pour le printemps 2015. »

Lors de ce Conseil du 26 mai, Madame Hanot et moi-même nous insistions pour obtenir un planning des travaux.

En commission, j'ai redemandé ce planning et je n'ai toujours pas reçu de réponse.

Aujourd'hui, comme le cahier des charges présentait certaines contradictions, il faut recommencer l'appel d'offres, cette fois, on est quatre mois plus tard et il n'y a plus d'urgence. D'ailleurs, la notice technique qui signale ce point : « Vu l'exécution des marchés, plus ou moins cinq mois, la relance n'aura pas d'influence négative sur le planning. » Voilà, tout va très bien.

En commission, on nous a dit effectivement qu'il n'y aurait pas d'incidence, que ça allait.

Par contre, on relance un marché en urgence pour la fermeture des bâtiments – je viens de le recevoir – conditions préalables bien sûr à installer les équipements. C'est quand même bizarre la gestion du temps dans ce dossier : il y a urgence, il n'y a pas urgence, ce qui l'était ne l'est plus.

Pourtant, l'échéance de Mons 2015, elle est là, elle est plus proche maintenant. Le printemps 2015 est tout près.

Ma question : je reviens vers les subsides, Monsieur le Bourgmestre, parce que maintenant, il y a un nouveau gouvernement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est installé pour 5 ans. Le financement du théâtre est un véritable problème. Il faudrait savoir si on va avoir des subsides supplémentaires puisque vous le savez, le financement de ces travaux, c'est un véritable problème.

La deuxième question, c'est quel est votre planning de travaux puisque ce planning, nous l'attendons depuis 4 mois ? Quand prévoyez-vous vraiment l'ouverture du théâtre ?



Quelles sont les dates que vous avez convenues avec le Centre Culturel Régional du Centre ? Merci, Monsieur le Bourgmestre.

**M.Gobert** : Merci. Je vais demander à M.Wimlot de vous répondre.

**M.Wimlot** : Au point de vue convention avec le Centre Culturel, je ne saurais pas vous en dire beaucoup plus. Par contre, nous avons eu de l'information entre le moment où nous avons tenu notre réunion de commission et ce jour. Je vous avais dit en commission que nous tenterions, dans la mesure du possible, de vous apporter une réponse claire. Nous avons obtenu de la firme qui effectue le chantier gros oeuvre fermé que le chantier serait terminé pour le 31 mars 2015.

Suite à cela, nous avons bien entendu les travaux complémentaires sur lesquels nous avons à statuer aujourd'hui. Nous sommes en négociation avec la firme qui effectue les travaux pour le moment, pour que tout cela s'enchaîne au mieux et pour qu'éventuellement on puisse entamer le travail avant la fermeture du chantier.

**M.Cremer** : La fin des travaux pour le 31 mars 2015, vous dites ? C'est l'enveloppe extérieure ?

**M.Wimlot** : C'est tout sauf ce que nous avons à voter aujourd'hui, à savoir les menuiseries intérieures, les enduits et plaques, peintures, tapis pleins, tissus, acoustique, scénographie, électricité.

**M.Cremer** : D'accord.

**M.Wimlot** : Je sais que vous aimez les précisions, donc permettez-moi quand même d'aller jusqu'au bout aussi. Il y a aussi les portes acoustiques.

**M.Cremer** : Le 31 mars 2015, on ferme l'enveloppe extérieure et à partir de là, il reste à faire ce que vous dites, les tentures, etc. C'est bien clair. OK, je prends note, on en reparlera.

A part ça, Monsieur le Bourgmestre, il y a la deuxième partie de ma question, c'était pour les subsides. Maintenant qu'on a un nouveau gouvernement, avez-vous réinterpellé le gouvernement ? Avez-vous des nouvelles pour ces subsides pour le théâtre ? Je le rappelle, on avait des subsides à hauteur de 2,8 millions pour des coûts totaux qui s'élèvent pour le moment à 11 millions à peu près, alors que c'était 5,5 millions prévus.

**M.Gobert** : On verra. Ce que je peux vous confirmer, c'est que nous avons obtenu 2.800.000 euros.

**M.Cremer** : C'est-à-dire les subsides qui étaient prévus initialement.

**M.Gobert** : Oui, bien sûr.

**M.Cremer** : Donc il n'y a toujours rien au niveau subsides.

**M.Gobert** : Ils ne sont pas remis en question en aucune manière par le nouveau gouvernement ni par la nouvelle ministre.

**M.Cremer** : Ca va. Merci, Monsieur le Bourgmestre. Nous prenons note.

**M.Gobert** : Nous allons procéder au vote de ces points 2 à 25. Des précisions de vote pour ces points ? C'est l'unanimité ?

**Mme Hanot** : Abstention sur le point 22.

**M.Gobert** : OK, merci.

## **Extrait PV du Conseil communal du 14.09.2015**

12. Décision de principe - Travaux d'aménagements du Théâtre communal situé Place communale à La Louvière - Partie 3 : Finitions - a) Approbation du mode de passation du marché - b) Approbation du cahier spécial des charges et de l'avis de marché - c) Approbation du mode de financement.

---

**M.Gobert** : Des décisions de principe, du point 4 au point 42. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Monsieur Cremer, pour quels points ?

**M.Cremer** : 12 et 26.

**M.Gobert** : D'autres demandes ? Le 23 ? D'accord. Le point 12, Monsieur Cremer et Monsieur Maggiordomo.

**M.Cremer** : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Pour le point 12, il s'agit simplement d'un marché pour aménager l'entrée du théâtre. C'est aussi pour nous l'occasion d'informer les citoyens sur l'évolution de ce dossier. Les informations qu'on avait reçues lors de la commission théâtre date de maintenant plusieurs mois. Manifestement, évidemment, tout le monde le sait, le théâtre n'est toujours pas prêt.

Est-ce que le Collège pourrait nous donner des informations sur l'état d'avancement du chantier, une date éventuelle d'ouverture et peut-être une assurance pour la saison 2016, la prochaine ? Merci, Monsieur le Bourgmestre.

**M.Gobert** : La prochaine, c'est 2017. Monsieur Maggiordomo ?

**M.Maggiordomo** : Ma question allait un peu dans le même sens puisqu'on annonce l'ouverture. On nous a dit en commission qu'il y avait des problèmes notamment de marché, donc on voulait savoir où ça en était et quelles étaient les prévisions.

**M.Wimlot** : Comme j'ai eu l'occasion de le préciser lors de la commission de lundi dernier, la première phase de chantier, à savoir ce qu'on appelle « la phase Galère », est aujourd'hui terminée.

Rappelez-vous, l'entreprise avait pour date butoir...

**M.Gobert** : C'est le nom de l'entreprise, « Galère ».

**M.Wimlot** : Voilà, ça, c'est pour celle du matin. Avec la date du 3 septembre comme date butoir pour lever toute une série de remarques qui avaient été émises par nos services. Toutes ces remarques ont été levées. J'ai eu l'occasion de me rendre sur le chantier dans le courant de la semaine dernière. Il n'y a pas de retard complémentaire prévu par rapport aux informations qui ont été données lors de la commission spéciale du mois de mai. On a toujours été honnête vis-à-vis de vous en vous disant qu'on n'a pas de date précise à vous donner, on ne va pas agiter un spectre comme ça, en gros, on ne va vous donner le bâton pour nous battre la prochaine fois.

A ce jour, on a des espoirs évidemment par rapport à la rentrée culturelle de 2016, ce qu'on avait donné, mais sans aucune promesse. J'ai bien indiqué à l'auteur de projet que j'ai eu l'occasion de rencontrer qu'il s'agissait de mettre tout en oeuvre pour qu'on ne sorte pas de ces balises-là.

Logiquement, il n'y a pas de mauvaise surprise, il y a juste encore quelques marchés pour lesquels il y a certaines difficultés d'ordre technique, je veux dire technique sur le plan juridique.

**M.Gobert** : Merci pour cette réponse.

## **Extrait PV du Conseil communal du 14.12.2015**

56. Décision de principe - Travaux de rénovation du Théâtre Communal situé Place Communale à La Louvière - 2ème partie : Parachèvements intérieurs a)Choix du mode de passation du marché  
b)Approbation du Cahier spécial des charges c)Approbation du mode de financement

-----

**M.Gobert :** Le point 55 est une décision de principe ainsi que le point 56 avec une note complémentaire pour le théâtre.

Le 55, Monsieur Cremer. C'est oui pour le 55 ? Merci.

Pour le point 56, on vous écoute, en intégrant la note complémentaire qui vous a été déposée.

**M.Cremer :** Tout d'abord, ce serait agréable, quand vous mettez des points supplémentaires comme ça à l'ordre du jour, que vous les numérotiez; ce serait beaucoup plus facile pour nous.

La deuxième chose, cette intervention pour le théâtre, puisque dans ce point 56, on relance des marchés pour l'aménagement intérieur du théâtre. Finalement, ces marchés, j'ai été voir, on les avait relancés en date du 26 mai 2014. On avait approuvé les cahiers spéciaux des charges, le principe des marchés, etc. On constate que dans ces six marchés, finalement, à part l'acoustique et la scénographie, tout le reste n'a pas pu être attribué. On n'a pas pu attribuer les menuiseries intérieures, les enduits, le plafonnage, la peinture, le tapis, l'électricité et les portes.

Aujourd'hui, on relance ces marchés et on nous demande d'approuver de nouveaux cahiers des charges. J'ai un peu de mal, d'abord, le point étant arrivé vendredi, c'est difficile de demander des compléments d'informations et de les lire puisque quand ça arrive le vendredi après-midi, la demande peut être traitée au mieux le lundi. On n'a pas pu poser ces questions en commission non plus, donc je suis désolé mais ça va être un peu technique.

Bref, nouveaux cahiers des charges. Pourquoi est-ce qu'il y a de nouveaux cahiers des charges ? On relance les marchés, les marchés n'ont pas pu être attribués. Pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas pu être attribués ? Est-ce qu'il y a eu un problème dans les cahiers des charges ? On s'est rendu compte qu'il fallait rectifier le tir ? Je ne sais pas.

Quelles sont les raisons des non-attributions ?

Pourquoi est-ce qu'on doit se prononcer à nouveau sur le principe ?

Enfin, la dernière chose, on a parlé en commission budget-finances de cette fameuse provision de 250.000 euros que vous prévoyez notamment pour relancer le théâtre, et cette provision sera là pour 2016.

Ma question, c'est : pourquoi une provision et pas un article budgétaire ? Merci.

**M.Gobert :** Je répondrai à la dernière question. Je laisserai le soin à notre Directeur Général de répondre pour le reste. Nous avons effectivement créé une provision mais qui n'est pas dédiée à un exercice budgétaire spécifique. Nous la rapatrions dans le budget au moment où nous décidons de le faire pour pouvoir effectivement organiser des événements sportifs et culturels sur le territoire, mais aussi, bien sûr, dès qu'une date certaine sera connue quant à l'ouverture du théâtre, de pouvoir organiser des spectacles à grand public pour compenser la perte de rayonnement qu'occasionne ce théâtre fermé, mais aussi au sein du LouvExpo, je le répète, tant dans les matières culturelles que sportives. Je laisserai donc le soin à notre Directeur Général de répondre à vos préoccupations sur les marchés qui sont relancés.

**M.Ankaert :** Effectivement, on doit relancer un certain nombre de marchés, la première partie à cette séance-ci, la seconde arrivera pour le mois de janvier, notamment en termes de fournitures. Les marchés qu'on a lancés antérieurement, manifestement, posaient problème au niveau des critères de sélection qualitative, que ce soit sur le plan technique et financier. Je dois vous avouer que ce n'est d'ailleurs pas les seuls marchés, ceux du théâtre qui ont posé problème au niveau des critères de sélection qualitative. Je pense qu'on en a déjà peut-être discuté.

Ici, on a revu le cahier des charges au niveau des critères de sélection, mais aussi par rapport au cahier des charges, l'auteur de projet a sollicité parfois un certain nombre de modifications sans un impact financier supérieur à celui qui est déjà connu du Conseil communal. Tout ça a pris beaucoup de temps parce que déjà, pour avoir un rapport de non-attribution, on a été quelque peu en difficulté avec notre auteur de projet parce que tout ça doit être motivé. Cela vous explique un peu le retard qui a été pris dans le cadre de cette procédure de non-attribution et puis de relance de l'ensemble des marchés qui n'ont pas été attribués.

Il y a une première volée ici pour les parachèvements intérieurs. Le second cahier des charges viendra en séance du Conseil au mois de janvier.

**M.Gobert** : Ca va ?

**M.Cremer** : J'ai quand même une incertitude qui reste à propos de l'article budgétaire ou de la provision. L'article budgétaire, vous auriez pu dire «Article budgétaire promotion, événements, etc ».

**M.Gobert** : C'est une provision. On la libelle comme on veut une provision.

**M.Cremer** : Oui, mais en fait, la provision, ce n'est pas tout à fait comme l'article, je pense.

**M.Gobert** : Non.

**M.Cremer** : L'article, au bout de l'année, s'il n'est pas attribué, il n'est pas attribué. L'article budgétaire, une fois qu'on en a rien fait pour l'année suivante, on doit le redécider. La provision, elle reste.

**M.Gobert** : Je ne comprends pas votre technique. Expliquez-moi.

**M.Cremer** : L'article budgétaire, si je pense bien, mais en commission technique, on pourrait poser la question.

**M.Gobert** : Oui, mais c'est vous qui faites du technique, moi, je veux bien. C'est quoi pour vous un article budgétaire ?

**M.Cremer** : Pour moi, un article budgétaire, c'est quand vous décidez dans le budget que vous allez faire telle dépense et qu'il faudra attribuer le marché dans le courant de l'année. C'est ce que je pense. La provision, c'est quelque chose qui est là qu'on peut utiliser et si on ne l'a pas utilisée dans le courant de l'année, on peut la reporter.

**M.Gobert** : La provision, tant qu'elle n'est pas rapatriée dans le budget, elle reste provision.

**M.Cremer** : Enfin, on ne va pas épiloguer sur le sujet. Bref, tout ça entraîne des retards. Avez-vous une prévision pour la date d'ouverture parce que là, on relance les marchés, et vu la durée des marchés...

**M.Gobert** : Dès que les travaux sont finis, on ouvre le théâtre.

**M.Cremer** : D'accord, mais pour la saison 2016-2017, on ne pourra sans doute pas encore commencer la saison. Merci.

Je souhaite qu'on puisse la commencer, que ça soit clair !

**M.Gobert** : Pour le point 56, c'est oui ? Unanimité ? Merci.

## **Extrait PV du Conseil communal du 25.01.2016**

4.- Décision de principe - Théâtre communal - Marché de fournitures - Acquisition de sièges

a)Choix du mode de passation du marché b)Approbation du Cahier spécial des charges c)Approbation du mode de financement

**M.Gobert** : Nous allons reprendre nos travaux. Nous reprenons au point 3 de notre ordre du jour. Ca va, vous êtes attentifs ?

Les points 3 et 4 sont des décisions de principe pour la place Mattéotti et les marchés de fournitures.

**M.Maggiordomo** : Juste une précision. Il y a deux points pour le théâtre pour avancer évidemment. Est-ce que maintenant, on en sait plus sur le timing ? Est-ce qu'on peut en dire un peu plus sur le timing pour le théâtre ?

**M.Gobert** : C'est encore difficile parce qu'il y a des marchés en cours, il y a des adjudications en cours, donc je propose que d'initiative, au prochain Conseil, on puisse faire le point s'il y a des adjudications en cours. Monsieur Wimlot, un mot d'explication ?

**M.Wimlot** : Je voudrais juste dire que par rapport aux aménagements intérieurs du théâtre, tout ça suit son cours. On a eu une rencontre la semaine dernière avec l'auteur de projet pour qu'on essaye de raboter un minimum les délais par rapport à toute une série d'opérations qu'on doit accomplir, je pense entre autres à l'analyse des offres qui doivent arriver. On va essayer de ramasser le temps qui sera consacré à cette opération vraiment au maximum.

Il y a un petit souci par rapport à l'aménagement extérieur, un PV de carence a été adressé à l'entreprise, mais c'est un volet du dossier qui ne risque pas de nous retarder. On n'est pas dans le seuil critique. Tout ça suit son cours.

On ne peut pas vous donner de date précise, mais je pense qu'après le 9 février qui est la date de l'ouverture des offres, on y verra un peu plus clair par rapport au fait que ces offres correspondent à ce qui est prévu, que tous les soucis administratifs soient derrière nous. Je pense qu'en février, on pourra vous en dire un peu plus de manière un peu plus précise.

**M.Gobert** : Ca va pour ces points 3 et 4 ? Merci. C'est à l'unanimité.

15.- Décret du 17 décembre 2015 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de préciser les règles de compétence en matière de marchés publics communaux et provinciaux - Délégation de compétences

**M.Gobert** : Le point 15, je dirais enfin ! Vous le savez, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation a été revu par rapport à cette problématique des marchés publics puisqu'un arrêt de justice dans le cadre d'une décision qui a été prise par la commune de Ottignies-la-Neuve a fait en sorte qu'une jurisprudence s'est installée et a remis en cause les modalités de fonctionnement et de délégation possibles entre le Collège et le Conseil. Le Parlement wallon a voté une modification de ce code. Je demanderai à notre Directeur Général de nous en présenter la portée.

**M.Ankaert** : Monsieur le Bourgmestre, les nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur le 5 janvier 2016, date de la publication du décret au Moniteur Belge, prévoit la possibilité pour le Conseil communal de déléguer au Collège l'exercice de compétence en matière de marchés publics, à la fois l'adoption du cahier des charges, le choix de la procédure de passation des marchés, pour tous les marchés qui relèvent du budget ordinaire, en enlevant la notion de gestion journalière qui avait fait couler beaucoup d'encre. On a eu l'occasion d'en discuter lors de plusieurs séances du Conseil communal.

Cela, c'est pour l'ensemble des marchés qui relèvent du budget ordinaire.

Par ailleurs, le législateur s'est inspiré de la loi organique de ce qui était déjà prévu en matière de délégation de compétence en matière de marchés publics entre le Conseil de l'Action Sociale et le Bureau Permanent, en permettant la délégation pour le budget extraordinaire des marchés publics de 60.000 euros au maximum dans les communes de 5.000 habitants et plus.

Enfin, le Code a prévu également, comme le prévoit maintenant aussi la loi organique, la possibilité de déléguer la compétence en matière de marchés publics au Directeur Général pour des marchés estimés à moins de 2.000 euros.

Il faut d'ailleurs joindre au point 15 le point 37 qui vous donne une précision par rapport à la compétence du Directeur Général puisqu'il est proposé de limiter cette compétence au cas d'urgence, de telle manière que le Collège puisse aussi exercer cette compétence en matière de marchés publics, ce qui n'était pas le cas si on ne précisait pas l'exercice de la compétence du Directeur Général.

L'ensemble des dispositions, par rapport à l'exposé que j'avais eu l'occasion de vous faire - je ne sais plus si c'est au mois d'avril ou au mois de mai - sur les difficultés que nous allions rencontrer, ne fût-ce qu'en termes de planification des marchés publics. On sait déjà combien la loi sur les marchés publics est très difficile à appliquer. Ce décret constitue véritablement, pour moi en tout cas, une étape importante en termes de simplification administrative.

**M.Gobert** : Pour être cohérent, nous allons vous soumettre ici la délégation de compétence du Conseil au Collège qui effectivement découle de cette modification décrétole.

**M.Maggiordomo** : Juste une explication. Y a-t-il un effet rétroactif ?

**M.Gobert** : Non.

**M.Maggiordomo** : C'est non, donc c'est à partir des nouveaux marchés et pas ceux qui existaient et qui posaient problème.

**M.Gobert** : Tout à fait.

**M.Maggiordomo** : OK, merci.

**M.Gobert** : Monsieur Cremer ?

**M.Cremer** : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Il est question de modifier les règles de délégation donnée par le Conseil au Collège, tout ça pour une série de marchés publics.

J'étais intervenu suite à un problème dans les marchés liés à la gestion journalière. Le Collège outrepassait ses droits en lançant des marchés sans en informer le Conseil. Un arrêt du Conseil d'Etat - notre Directeur Général vient de le rappeler - était venu confirmer que ces pratiques n'étaient pas légales. Depuis cet arrêt, les décisions de lancer les marchés et les attributions de ce marchés étaient devenues beaucoup plus transparentes.

Resituons un peu les problèmes et les enjeux démocratiques. D'un côté, c'est vrai, il y a les impératifs d'efficacité pour la gestion de la ville. La ville souhaite pouvoir prendre rapidement des décisions pour régler certains problèmes et ne pas alourdir les procédures. La solution la plus simple, c'est évidemment de laisser le Collège décider seul dans une très grande autonomie. Evidemment, la majorité au pouvoir voudrait un maximum de liberté et d'autonomie pour être plus efficace.

De l'autre côté, il y a les impératifs de la démocratie. C'est le rôle de l'opposition. Il faut contrôler l'utilisation de l'argent public pour pouvoir garantir aux citoyens que cet argent sert bien à la collectivité, qu'il est bien utilisé, qu'il n'y a pas d'enrichissement personnel. Contrôler, c'est notre rôle.

Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat, nous étions arrivés à des pratiques parfaitement transparentes puisque le Conseil était informé de tout. Mais voilà, cette situation ne satisfaisait pas et la Région Wallonne, appelée à la rescousse, a décidé de modifier la réglementation en vigueur. C'est pourquoi on nous présente ce point qui demande au Conseil de déléguer.

Plus de délégation, moins de contrôle. En pratique, on nous demande de déléguer pour les marchés financés à l'ordinaire sans limitation, et pour les marchés inférieurs, à 60.000 euros financés à l'extraordinaire, ce qui signifie pratiquement que le Conseil va être réduit à pas grand-chose en termes de marchés publics. Par exemple, un grand nombre de marchés de chauffage, de réparation de toitures, de commandes de matériel, de voitures, sont d'un montant inférieur à 60.000 euros et vont donc échapper au contrôle du Conseil. De même, tout ce qui ressort de l'ordinaire ne sera plus examiné par le Conseil avec le danger qu'il suffira d'inscrire certains points dans le budget comme ressortant de l'ordinaire pour que le Conseil n'en soit pas informé.

A l'ordinaire, pas d'information, pas ou peu de contrôle, alors qu'à l'extraordinaire, il y aura information seulement pour plus de 60.000 euros. Je crains que le contrôle de l'utilisation de l'argent public dans les communes wallonnes devienne très difficile pour l'opposition.

Sans contrôle ou avec un contrôle plus faible, je crains que dans quelques années, on découvre dans certaines communes des pratiques dignes des empereurs romains.

Je ne dis pas que cela se fera à La Louvière. Je dis que l'être humain est ce qu'il est et que sans contrôle, il risque d'y avoir des dérives ici ou ailleurs. Mais force est de constater que la décision qui nous est proposée est en accord avec la nouvelle législation, c'est ce que le législateur a voulu, et puisque c'est la nouvelle norme légale, nous ne pouvons que nous y plier.

J'ajoute que le contrôle de l'usage de l'argent public va devenir très difficile. Un marché public, c'est une ligne dans ce recueil-là, dans le recueil des comptes à l'ordinaire. Un marché à l'ordinaire, c'est une ligne là-dedans. Comment voulez-vous que nous trouvions un tel marché là-dedans ? Autant chercher une aiguille dans une botte de foin !

Notre travail de contrôle va être très difficile, pourtant nous allons essayer et engager notre énergie pour contrôler, pour continuer à faire notre travail démocratique, même si, je le crains, ce soit vraiment, vraiment difficile. Merci, Monsieur le Bourgmestre.

**M.Gobert** : Monsieur Cremer, je ne sais même pas si je vais vous répondre, mais enfin, je vais le faire quand même.

La suspicion que vous semez au travers de vos propos est malsaine. Quand vous évoquez le fait que parce que nous allons nous mettre en conformité avec le décret, il y a des risques d'enrichissement personnel – vous l'avez dit – c'est inadmissible, vous faites des procès d'intention. Ce que nous allons mettre en oeuvre ici, ce n'est rien d'autre, à peu de choses près, que ce qui existait déjà avant que la décision de justice ne soit prise à l'encontre d'une ville pilotée par un bourgmestre Ecolo – je vous le dis au passage – ce n'est rien d'autre que cela.

Maintenant, c'est d'application dans les CPAS wallons déjà depuis toujours, depuis que la loi sur les marchés publics est ce qu'elle est, comme celle d'aujourd'hui. Est-ce que vous considérez que parce que les CPAS wallons ont appliqué ce que nous allons appliquer ici dorénavant à la ville de La Louvière et comme, j'imagine, dans quasiment toutes les villes et communes de Wallonie, il y a effectivement des dérives, des enrichissements personnels qui sont constatés ? Je ne crois pas que ça soit le cas, ça se saurait.

Vous êtes libre bien sûr de ne pas accepter cette délégation, mais une ville de 80.000 habitants ou moins ou plus, mais le fonctionnement est tel qu'il faut favoriser la prise de décision dans des délais raisonnables. La lourdeur que générerait cette pratique que nous avons dû revoir ces derniers mois, vous en conviendrez, est loin d'être efficace et efficiente. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons effectivement de voter cette délégation, sachant que les conseillers communaux, comme vous le savez, ont accès à l'ensemble des délibérations du Collège communal, donc la transparence, elle est là. Si vous souhaitez la mettre en oeuvre, vous avez le droit effectivement de le faire.

**M.Cremer** : Merci, Monsieur le Bourgmestre.

J'ai bien dit dans mon intervention que c'était la légalité et que chez Ecolo, on respecte la légalité et donc, on n'a pas de problème avec cette proposition que vous nous suggérez.

La deuxième chose, on n'a pas de problème de légalité, on va se plier à loi, bien sûr, c'est normal. Je dis que le contrôle sera plus difficile et que dans une société normale, tout le monde a besoin de contrôle, c'est tout. Trouver un marché public là-dedans, ça va vraiment être très difficile.

Vous avez suggéré, Monsieur le Bourgmestre, la solution, c'est qu'effectivement, il faudra regarder les PV du Collège. Vous savez comme moi qu'un PV de Collège, c'est 400 ou 500 pages, qu'il y en a un toutes les semaines, que ce n'est pas facile pour nous d'effectuer ce travail puisque nous ne sommes pas payés pour le faire, que nous n'avons pas du temps dégagé autre que le temps que nous voulons bien dégager en dehors de notre travail.

On arrive à une situation où il nous faudra lire les PV du Collège pour comprendre et savoir, alors qu'on était dans une situation où vous nous informiez naturellement. Je pense qu'il existait une solution médiane, nous l'avions suggérée à l'époque, on ne va pas y revenir. La légalité, elle sera respectée. Merci, Monsieur le Bourgmestre.

**M.Gobert** : Evidemment !  
Nous allons procéder au vote.

PTB : abstention  
Ecolo : oui  
CDH : oui  
PS : oui  
MR : oui

Merci.

#### **Extrait PV du Conseil communal du 20.03.2017**

10.- Travaux d'aménagements du Théâtre communal situé Place communale à La Louvière – Partie 3 : finitions - Ratification de la décision du Collège du 06/03/2017 pour l'application de L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

**M.Gobert** : Les points 6 à 11 sont relatifs aux travaux. Pour quel point, Monsieur Cremer ?

**M.Cremer** : Le 10.

**M.Gobert** : Jusqu'au point 9 y compris, est-ce qu'il y a des questions ? C'est adopté.

Nous sommes donc au point 10. Monsieur Cremer ?

**M.Cremer** : Je vous parle d'une goutte d'eau dans la mer. On est en train, dans ce point, de décider de travaux pour la rénovation du théâtre. Il s'agit « seulement » de deux vitrines existantes dans le hall qui ne répondent plus aux conditions de sécurité et donc, il faut rénover.

Sur le principe, évidemment, le groupe Ecolo n'a aucune objection. Par contre, le prix proposé pour ces travaux est clairement abusif puisque le total de ces travaux, c'est 18.000 euros hors TVA.

Pour un tel prix, on pouvait s'attendre à des vitrines assez monumentales, or, après explications en commission technique, on nous dit qu'il s'agit de deux vitrines de 2 m sur 2 m, 2 m sur 2 m fois deux pour 18.000 euros + TVA.

Je pense que le public peut bien comprendre la démesure du prix. Deux vitrines pas très profondes, le même prix qu'une très belle cuisine équipée complète avec électroménager, carrelage et compagnie.

Ma question, Monsieur le Bourgmestre, c'est pourquoi face à une telle démesure dans le prix, la ville n'a-t-elle pas cherché à faire placer de nouvelles étagères par une autre firme qui, elle, aurait été spécialisée dans le domaine et aurait sans doute pu donner un prix nettement plus concurrentiel ?



**M.Gobert** : Merci, Monsieur Cremer. Monsieur Wimlot va certainement vous expliquer où vous vous êtes trompé.

**M.Wimlot** : Non, pas spécialement. Par rapport aux dimensions des vitrines qui vous ont été renseignées en commission, notre directeur des travaux était dans le bon, étant donné que ce sont des vitrines qui font 1,95 m sur 1,85 m de hauteur et une profondeur de 80 cm.

Bien évidemment, la raison principale était qu'il fallait rendre à ces vitrines un aspect correct, mettre en conformité le vitrage, étant donné qu'il était ni renforcé ni feuilleté ni trempé, donc il y avait, en cas de poussée, un risque évident de blessure. Ce qui fait monter l'ardoise sur ce chantier, c'est la structure de support qui permet l'exposition de poids lourds. Il s'agit des crémaillères qui sont installées et qui doivent pouvoir supporter un poids suffisamment conséquent.

Quant au prix d'une cuisine, ici, on n'est pas dans du matériel d'un constructeur de meubles suédois bien connu. On est vraiment sur du matériel professionnel qui est sensé aussi persister dans la durée.

**M.Cremer** : 18.000 euros + TVA, ça reste quand même, à mon avis, tout à fait excessif. Je pense qu'on aurait pu faire appel à une autre société, ça n'ennuyait pas la poursuite des travaux ailleurs. Il y avait juste une niche dans laquelle on devait installer deux vitrines, je pense que c'était tout à fait possible.

Je trouve encore plus interpellant que le total des surcoûts proposés par cette société bien connue, c'est 14,88 %, et on sait qu'à 15 %, il aurait fallu demander l'autorisation de la tutelle, et donc cette firme connaît manifestement très bien la réglementation en termes de marchés publics. Je pensais que c'était des pratiques qui étaient un peu dans l'oubli. Malheureusement, je constate qu'après l'église de Strépy-Bracquegnies, on est de nouveau dans des surcoûts que je trouve anormaux.

**M.Wimlot** : Arrêtez un peu d'insulter nos services, Monsieur Cremer, systématiquement et de mettre en difficulté nos agents, ça devient désagréable, non seulement pour les politiques qu'il est légitime que vous attaquiez, mais en tout cas, par rapport à nos travailleurs, vous pourriez avoir un petit peu de respect. Merci.

**M.Gobert** : Bonne remarque, Monsieur Wimlot ! Nous allons voter sur ce point 10.

Monsieur Van Hooland ?

**M.Van Hooland** : En fait, c'est vrai que nous avons déjà vu pas mal de surcoûts passer ou de travaux complémentaires concernant le théâtre.

Pour avoir une idée, en fait, entre le budget initial et le budget actuel, la différence entre ce qui avait été budgété il y a longtemps, en 2009, je pense, et les coûts actuels des travaux ?

**M.Wimlot** : Je pense qu'il est difficile de mettre sur la table des chiffres sans revenir sur le contexte général qui a influencé sur le déroulement des travaux. Je pense qu'on ne va pas revenir une énième fois là-dessus. On est de l'ordre du simple au double par rapport à ce qui était prévu à l'origine, mais bien évidemment, les chiffres, vous les connaissez comme nous, on a déjà eu l'occasion suffisamment de les mettre sur la table.

Mais encore une fois, donner les chiffres sans revenir sur tous les incidents juridico-administratifs qui ont conduit aux difficultés qu'on connaît, à une interruption de l'occupation du théâtre beaucoup plus longue que prévue, à une détérioration du théâtre due au gel et au vandalisme.

Bien évidemment, dans le cadre d'une rénovation, des découvertes par rapport à la structure du bâtiment, des normes acoustiques et énergétiques qui changent. On peut tenir là-dessus pendant des heures, mais on n'est pas dans de la rénovation courante, on est là sur un bâtiment et sur des normes qui ont évolué suite à tout ce qu'on connaît par rapport à ce dossier.

**M. Van Hooland** : Effectivement, nous ne sommes pas dans la rénovation courante mais nous sommes là non pas avec des moyens privés mais avec des moyens publics. Il y a quand même de quoi s'inquiéter quand on voit non seulement le manque à gagner de l'inactivité du théâtre depuis toutes ces années et le budget qui a quand même plus que doublé. Cela donne de l'ampleur et de la contenance supplémentaire à la remarque de Monsieur Cremer. Effectivement, on peut regarder au centime près quand on a déjà autant dépassé le budget, on peut la trouver saumâtre, sans compter aussi la vie culturelle de notre ville qui s'en ressent.

**M. Gobert** : On partage cela.

**M. Van Hooland** : Cela nous désole.

**M. Gobert** : Mais nous aussi.

Pour le point 10, quel est le vote ? Quels sont ceux qui sont contre ? Ecolo ?

**M. Lefrancq** : Je signale que ce n'est pas contre les services techniques de la ville que nous votons contre, mais peut-être vers le responsable politique.

**M. Wimlot** : Je ne parle pas de votre vote mais de l'attitude de Monsieur Cremer.

**M. Gobert** : Et le CDH ?

**M. Van Hooland** : Abstention.

**M. Gobert** : Et oui pour les autres groupes ?

**M. Hermant** : Abstention pour le PTB aussi.

**M. Gobert** : Merci, Monsieur Destrebecq, de cette précision de vote.

#### **Extrait PV du Conseil communal du 29.05.2017**

36.- Travaux de rénovation du Théâtre communal situé Place communale à La Louvière – Réalisation et installation d'une enseigne – Non attribution du marché et relance en procédure négociée sans publicité

**M. Gobert** : Le point 36 est relatif aux travaux du Théâtre, relance d'un marché.

**M. Maggiordomo** : Au sujet du Théâtre, je voulais revenir, si vous le permettez, sur le point 5 – vous avez été très vite au départ – sur le Théâtre pour la signalisation. J'ai demandé en commission parce que j'ai vu le montant quand même de 57.000 euros et on m'a dit en commission que c'était une signalisation intérieure. C'est bien exact ?

**M. Gobert** : Il y a une signalétique extérieure, « l'enseigne » et puis, il y a la signalétique intérieure.

**M. Maggiordomo** : Oui, mais le point 5 ne correspond qu'à la signalétique intérieure ?

**M. Gobert** : Intérieure, le point 5.

**M. Maggiordomo** : 57.000 euros, ça correspond à quoi si c'est une signalétique intérieure parce que ça me paraît quand même un montant énorme pour une signalétique intérieure ?

**M. Wimlot** : Il y a tous les pictogrammes de sécurité et il y a la signalisation intérieure.

**M.Maggiordomo** : Oui, mais enfin, pour un théâtre, si on pouvait avoir le détail parce que ça me paraît énorme.

**M.Wimlot** : Le détail, je vous avoue qu'il eût été plus opportun de me le demander...

**M.Gobert** : Le montant, c'est une estimation, on ne peut pas préjuger bien sûr des résultats des offres. Il y a plusieurs lots. J'ai ici le lot 2 sous les yeux qui concerne la fourniture et le placement de la signalétique publique du Théâtre. Cela concerne les panneaux d'information sur rail mural avec inscriptions plus prolongation pellicule adhésive (2 articles), panneaux d'information collés sur mur (quantité présumée : 4 articles), panneaux d'information sur rail mural avec inscriptions (2 articles), balise directionnelle suspendue avec inscriptions - il y a tout le descriptif technique bien sûr derrière ça - (1 article), les accès réservés, ce sont des pellicules adhésives, toilettes (toute la signalétique des toilettes femmes, hommes), accès hall, toilettes PMR, magasin décor, buanderie, bureau d'accueil, infirmerie, cuisine, grande loge, le stock, local personnel, les régies, vestiaires, toutes les toilettes, toutes les loges, la pellicule adhésive sur les portes vitrées, les pellicules adhésives sur les murs des escaliers des toilettes femmes. C'est pour le lot 2.

Pour le lot 1, c'est tout ce qui concerne la signalétique de sécurité, ça concerne tous les pictogrammes : le cadre porte-affiche aluminium, toutes les sorties, sorties de secours, lance-incendie, extincteurs, boutons d'alarme incendie, premiers secours, « Attention, interdit aux personnes non autorisées », enfin bref, ce sont toute une série de panneaux indicateurs internes.

**M.Maggiordomo** : Etant donné le montant, on n'a pas demandé à plusieurs ?

**M.Gobert** : La consultation va se faire.

**M.Maggiordomo** : Elle va se faire. OK.

**M.Gobert** : Oui.

XXX

**M.Van Hooland** : C'est le point 36 alors, l'enseigne externe ici. On a une estimation de marché à 71.000 euros et les deux offres remises de 132.000, de 127.000, et vous nous demandez de relancer le marché. Comment peut-on expliquer dans ce cas-là ? C'est ça ? Vous proposez d'approuver la relance de la procédure pour la procédure négociée.

**M.Gobert** : On a lancé un premier marché sur base d'une procédure. Vous avez vu que les prix sont nettement supérieurs à l'estimation. On a la possibilité, sans modifier le cahier des charges, de relancer un nouveau marché sur base d'une procédure négociée en consultant ces entreprises-là et d'autres.

**M.Van Hooland** : Comment expliquer une telle différence d'estimation entre les 71.000 et on a des prix à 127, à 132.000 ?

**M.Gobert** : On ne sait pas si c'est nous qui sommes trop bas ou eux trop hauts. Si on relance, c'est qu'on considère qu'ils sont trop hauts.

C'est oui pour ce point 36 ? Merci.